



Wallonie



ANNEXE 25
permis d'urbanisme n° 4506

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal de Neufchâteau fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est **Monsieur ZABUS** demeurant **Avenue de la Gare, LGL à 6840 Longlier**.

Le terrain concerné est situé **Avenue de la Gare à 6840 Longlier et cadastré ou l'ayant été Division 5, section D n°77D2, 84W pie**.

Le projet consiste en : **démolition d'un hangar agricole et construction d'une nouvelle habitation**, et présente les caractéristiques suivantes :
Art. R.IV.40-2. § 1er. 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

Le dossier peut être consulté (sur rendez-vous au 061 / 27 50 94) durant les jours ouvrables de 9h à 12h et de 13h30 à 16h à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Grand-Place 3 à 6840 Neufchâteau.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur MAYNE Pascal (Service urbanisme - 061 / 27 50 94 – pascal.mayne@neufchateau.be) dont le bureau se trouve Grand-Place 3 à 6840 Neufchâteau.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 03 octobre 2023 au 19 octobre 2023 au collège communal (référence du dossier : permis d'urbanisme numéro 4506) :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de Neufchâteau, Grand-Place, 1 à 6840 Neufchâteau ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : commune@neufchateau.be